Edition Septembre 2021

Le Vicomtois

Sommaire

p2... la commune

p10... l'école

p11... les associations

p12... infos pratiques

p13... Dinan Agglo

BULLETIN MUNICIPAL
Sept. 2021 - N°5
Directeur de publication : Alain Brombin
Rédaction : Associations, équipe enseignante, municipalité de La Vicomté sur Rance
Création & Réalisation : Municipalité
@ Photos : Associations, Ecole, Municipalité, crédit @Canva
Impression : Impri'Media
Publication imprimée sur papier recyclé en 640 exemplaires

Le mot du Maire, Alain Brombin

Madame, monsieur,

La rentrée, après un été particulier tant d'un point de vue météorologique que sanitaire, est maintenant effective. Les enfants, petits et grands, ont repris le chemin de la scolarité. Nous sommes heureux de le faire dans notre commune avec la totalité des classes de l'école publique. Cela a été possible après une mobilisation des parents et de la municipalité pour préserver cette cinquième classe à laquelle nous tenons tant. Nous sommes toujours plongés dans la crise sanitaire en espérant qu'elle puisse prendre fin dans sa phase aiguë très prochainement. Notre vie est encore régie par des mesures sanitaires qu'il faut absolument continuer à mettre en œuvre et respecter pour justement sortir plus vite de cette situation pesante et stressante.

Mais cela n'a pas perturbé la réalisation de nombreux travaux dans la commune et vous le constaterez en lisant ce bulletin municipal. Votre information est une priorité. En ce sens, le nouveau site internet officiel de la mairie est un outil à votre disposition et votre service. Il est perfectible et tiendra compte de vos remarques dans la mesure du possible. Il manque encore quelques éléments dans certaines rubriques mais globalement le bébé se porte bien. Il est en pleine croissance. Numérique toujours avec l'arrivée de Nohémy Adrian depuis le mois de juin en tant que Conseillère Numérique sur les communes de St Hélen, Pleudihen sur Rance et la Vicomté. Des offres de service seront proposées prochainement pour tous les âges et tous les niveaux.

Nous souhaitons pouvoir enfin vous rencontrer pour échanger et entendre vos remarques et propositions. La nouvelle équipe municipale a besoin de connaître votre ressenti sur les changements opérés et à venir, notamment relevant de l'aménagement du village. Nous sommes d'ores et déjà en réflexion pour la préparation du prochain budget municipal afin de répondre à vos besoins et vos attentes. Il s'agit de concrétiser les projets du programme que vous avez choisi majoritairement. Notre seul souci, notre unique objectif est de créer les conditions d'une vie harmonieuse et d'assurer votre bien-être. C'est depuis 15 mois l'activité prioritaire et quotidienne de la municipalité, élus et personnels confondus.

Pour conclure, et pour qu'il fasse « bon vivre » dans notre village, il semble important que chacune et chacun d'entre nous témoigne de sa solidarité envers l'autre. C'est une nécessité absolue dans un environnement sous tension. Il ne peut y avoir de constructions humaines durables sans le ciment de la fraternité.

Si l'Egalité et la Liberté sont des droits, la Fraternité est une obligation morale, une valeur universelle indispensable pour l'humanité toute entière.

Actualités, événements, infos pratiques en un clic !

Nous sommes heureux de mettre à votre disposition ce nouveau site internet communal qui est un engagement de l'équipe municipale élue. Cet outil est un moyen parmi d'autres de communiquer avec vous. Il ne remplacera pas le lien direct indispensable entre la population et les élus. Nous sommes attachés à entretenir des relations humaines et de proximité avec tous les administrés. C'est la base même des missions d'une commune. C'est sa vocation première afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des habitants.

Ce site se veut **interactif, pratique, et facile d'accès.**
Il permet en premier lieu de vous informer sur ce qui se passe dans votre commune, qu'il s'agisse de l'accès à différents services publics (l'école communale, la garderie, le centre de loisirs, le port de Lyvet ou la mairie), à la culture (centre culturel, bibliothèque, Moulin du Prat) ou au monde associatif.

C'est suite à plusieurs réunions de travail au sein de l'équipe municipale, et en tenant compte des souhaits exprimés par les habitants lors de la campagne électorale, que le projet s'est construit et que le site a pris naissance. Il sera évolutif et des ajustements seront possibles au fur et à mesure des remarques et suggestions qui parviendront en mairie ou qui seront « postées » sur le site lui-même dans la rubrique "Vos idées pour la commune".

Je tiens à remercier celles et ceux qui se sont dépensés et « donnés » sans compter leur temps et leurs soirées. Ils ont fait un travail conséquent et remarquable pour répondre à vos attentes. Je précise à ce propos que c'est à moindre coût que ce site voit le jour et que nous en gardons la maîtrise totale puisque nous ne sommes pas passés par une entreprise pour le réaliser. C'est un pur produit vicomtois.
Vous contribuerez aussi à le faire vivre en le consultant et le faire connaître autour de vous et au-delà. Le site se veut aussi une vitrine de notre belle commune.

Le maire, Alain Brombin

L'annuaire des professionnels vicomtois

Le site internet référence les commerçants et artisans de la commune, ainsi que les locations touristiques.
Vous n'y figurez pas encore et souhaitez paraître ?
Vous souhaitez apporter un complément ou modifier une information ?

=> écrivez-nous à :
mairielavicomte@orange.fr

Le Vicomtois en accès numérique

Vous pourrez retrouver tous les Vicomtois publiés en les téléchargeant sur le site, depuis la page d'accueil.
Et pour ne rien manquer des actualités et publications, vous pouvez vous abonner en renseignant votre adresse email (en bas sur la page d'accueil) pour être tenu informé.

Enfin, si vous ne souhaitez plus recevoir Le Vicomtois dans sa version papier, nous vous invitons à venir prendre une gommette en mairie et à la coller sur votre boîte aux lettres.
Ainsi nous ne l'oublierons pas le jour de la distribution.

Votre Conseillère Numérique à La Vicomté pour favoriser l'inclusion numérique

Comme annoncé dans le précédent Vicomtois, notre candidature au projet de Conseiller Numérique du **Plan France Relance** a été retenue, et nous avons le plaisir d'accueillir **Nohemy Adrian** pour les deux ans à venir dans notre commune.
Pour rappel, notre projet s'est inscrit dans une dimension intercommunale, proposant à St Hélen et Pleudihen de participer, afin de poursuivre notre dynamique de mise en cohérence et de coordination des projets.

Qu'est-ce qu'un Conseiller numérique France Services ?

Un Conseiller numérique France Services a pour mission d'**accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens**. Il aide principalement l'usager à :

- prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette)
- naviguer sur Internet
- envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques (photos, musique...)
- connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- apprendre les bases sur le traitement de texte
- **accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne**
- favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux)

Trois types d'accompagnements vous sont proposés

- Des permanences en **Libre Service** avec accès à un ordinateur connecté à Internet. En cas de besoin, Nohemy pourra vous accompagner
- Des **rendez-vous individuels** d'accompagnement ou de formation
- Des **ateliers collectifs et thématiques**

Nohemy est encore en formation, mais vous pouvez retrouver son planning et les thèmes des ateliers sur le site internet, rubrique "**vie numérique**", ou sur le panneau d'affichage de l'**Espace Public Numérique** (à côté de la bibliothèque).
Vous pouvez également la contacter directement :

nohemy.adrian@conseiller-numerique.fr
07 88 54 26 14

Cyriane Penhoat, Adjointe Culture Patrimoine et Société

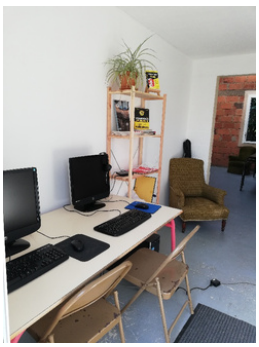

Espace Public Numérique de La Vicomté sur Rance

Les brèves du Conseil Municipal du 24 juin 2021

Mise à jour du tableau du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire informe le Conseil que Monsieur Yann LELANDAIS, élu sur la liste « Avenir », a présenté par courrier en date du 11 juin 2021 la démission de son mandat de conseiller municipal pour raisons personnelles.

Monsieur Christian PERRON a donc été appelé à remplacer Monsieur Yann LELANDAIS au sein du Conseil Municipal. Le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour et Monsieur le Préfet informé de cette modification.

Intervention sur la problématique du tri sélectif par Monsieur Gérard Vilt (Vice-Président de Dinan Agglomération en charge de la Collecte et de la Valorisation des déchets)

Gérard VILT informe le Conseil Municipal qu'une réflexion sur la politique des déchets est en cours à Dinan Agglomération. Il est nécessaire de réduire les déchets, fédérer les communes et maîtriser les coûts.
Dans cette perspective, un travail sur une commune pilote est envisagé et cette expérimentation a été proposée à La Vicomté Sur Rance.

Actuellement le système de collecte des sacs jaunes n'est pas satisfaisant. Il nécessite de la manutention qui implique de nombreux gestes répétitifs pour le personnel, ce qui entraîne une pénibilité accrue pour les agents. Il est donc souhaitable de faire évoluer le mode de ramassage des déchets. Il faut également agir pour réduire la quantité de déchets afin de préserver l'environnement, et réaliser par ailleurs des économies substantielles.

Pour ce faire, des réunions publiques seront organisées. Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire que cette expérimentation soit une réussite. Il précise qu'une prise de conscience individuelle et collective est indispensable pour assurer cette transition. Il s'agit de changer nos habitudes et nos comportements.

Cantine	Quotient familial		
	Inférieur à 600 €	De 601 à 900 €	Supérieur à 901 €
2 premiers enfants	0.98 €	3.30 €	3.40 €
A partir du 3ème enfant	0.98 €	3.25 €	3.35 €

Attribution des subventions 2021 aux associations

Suite à la réunion de la Commission des Finances, Monsieur BERTHELOT propose à Monsieur le Maire de soumettre au vote les subventions suivant le tableau ci-dessous au titre de l'année 2021.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUÉS
Soleil et Sourires	100 €
Amicale Laïque	2 000 €
ASCV	500 €
Comité des fêtes	500 €
Rance Coëtquen Football Club	675 €
Solidarité Pays de Dinan	100 €
APF France Handicap 22	50 €
Galina'C	100 €
Steredenn	250 €
Protection Civile ADPC 22	300 €
AFM TÉLÉTHON	100 €
SNSM	100 €
Le secours Populaire	100 €
La Croix Rouge Française	100 €
Le Secours Catholique	100 €
Rêve de Clown	100 €
CIDFF Centre d'information droits des femmes et des familles	100 €
France Adot 22	50 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale	50 €
TOTAL	**5 375 €**

Tarification cantine

Le prestataire de la commune, la cuisine de Plouër-Sur-Rance, procède à l'augmentation de la facturation des repas fabriqués à compter de septembre 2021. **Le coût passe de 3.10 € à 3.25 €.**

Par ailleurs, l'Etat souhaite encourager la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires afin de garantir aux enfants des familles les plus modestes l'accès à la cantine pour 1€ maximum par jour.
Madame LE BOUCHER propose suite à la réunion de la commission des affaires scolaires la mise en place d'un nouveau tarif de restauration scolaire.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Garderie	Forfait 1er enfant	Forfait à partir du 2ème enfant
Matin	1.30 €	0.90 €
De 16h30 à 17h30	2.10 € goûter inclus	1.30 € goûter inclus
A partir de 17h30 et jusqu'à 19h	2.90 €	2.10 €

Tarification garderie périscolaire

Madame LE BOUCHER rappelle que les tarifs de la garderie n'ont pas évolué depuis 2012 et propose la mise en place d'un nouveau tarif pour la rentrée de septembre 2021.
Elle précise que les enfants qui ne restent pas à la garderie du soir devront être récupérés IMPERATIVEMENT à 16h30, dernier délai, sinon le temps sera compté comme une heure de garderie.
Toute heure de garderie entamée est due, soit 2.10€. En cas de dépassement au-delà de 19h, le coût sera majoré de 6€. **Vote à l'unanimité des membres présents et représentés**

Instauration d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur

Madame Cyriane PENHOAT informe qu'une étudiante en histoire de l'art à l'Université de Nantes souhaite effectuer son stage de fin d'année au Moulin du Prat du 10 juillet au 31 aout 2021.
Monsieur le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.
Il précise également que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.
Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la collectivité.
Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.
La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.
Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'INSTITUER le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité d'un montant égal à 15% du plafond horaire de la Sécurité sociale, soit 3.90€ par heure de présence effective.
- D'AUTORISER le maire à signer les conventions à intervenir
- D'INSCRIRE les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 12, article 6218

Les travaux en images

Les travaux d'aménagement, de rénovation et d'embellissement prévus et votés lors du Conseil Municipal touchent à leur fin pour notre plus grande satisfaction. Ils ont concerné le port de Lyvet, le lotissement des Côteaux de Rance, le lotissement du Clos Chatelier, la liaison partagée Lyvet –bourg, le parvis de l'église et le parking du cimetière.

Le résultat est à la hauteur de nos espérances et donne satisfaction aux Vicomtois rencontrés. Il reste quelques aménagements à terminer au port du Lyvet avec notamment la pose de la table de pique- nique, de bancs … Les plantations ainsi que le fleurissement du port de Lyvet seront réalisés en collaboration avec les Vicomtois et notamment l'association ABVAL, et financés par le budget participatif.
Pour rappel le montant total des travaux s'élève à 104.000 euros.

Sécurité routière

Dans le but d'animer nos engagements de campagne, nous engageons une réflexion sur « **comment améliorer la qualité de notre vie sous l'angle de la sécurité routière** ».
Un groupe de travail a été mis en place réunissant des élus et des habitants. Ce groupe donnera un avis sur toutes les questions posées par le Maire, le Conseil municipal ou l'un d'entre vous.
L'objectif est de faire en sorte que les décisions de la commune, correspondent aux attentes de la majorité des habitants.

Les valeurs que nous partageons autour de la sécurité, de la confiance, du respect, de la solidarité sont réelles et se manifestent dans nos échanges. Parfois du fait de notre mode de vie, des contraintes extérieures ou de nos soucis, nous nous écartons des comportements adaptés au « bien vivre ensemble ». Nos incivilités peuvent provoquer des accidents. Pour ne pas avoir à regretter les conséquences de ces accidents : RALENTISSONS.
Sur la route en particulier nous ne sommes pas seuls ; nos anciens, nos jeunes ou nous-même à certaines périodes de notre vie, avons besoin que des règles nous protègent. C'est la sécurité routière qui s'occupe de ces règles qu'elles soient nationales ou locales.

Avec nos partenaires du département ou de l'agglomération, nous entretenons la voirie. Bientôt nous aménagerons des voies de circulation douce. Ces réalisations devront faciliter les déplacements à vélo ou à pied, en améliorant la sécurité de chacun d'entre nous.

Dans le cadre des initiatives purement communales, nous testons des dispositifs d'aide au respect des limitations de vitesse (exemple : l'écluse de ralentissement). Nous avons mesuré la vitesse des véhicules sur l'axe principal de La Vicomté sur Rance. Les constats confirment que, même si les gros excès de vitesse sont rares, le strict respect de la vitesse maximale autorisée est lui aussi très rare. Nous avons déjà installé des « dos d'âne » des feux tricolores, une zone 30 (indiquant que la présence d'autres usagers que les automobilistes est autorisée). Rien n'y fait, nous roulons trop vite !

Mais, parce qu'il faut aussi maintenir la signalisation routière en bon état, nous engageons, avec vous je le souhaite, un inventaire des problèmes existants. Chaque situation signalée sera traitée en fonction de son degré d'urgence estimé et des capacités financières mobilisables.

En restant à votre écoute et en espérant que votre demande de sécurité routière sera satisfaite.
Christian PERRON, conseiller municipal

Nouveaux fléchages sur les sentiers

Depuis le début de l'année, des améliorations notables ont été apportées sur les sentiers du Moulin au port de Lyvet et de la cale du Châtelier à l'Eperon Barré. Afin de mieux vous guider sur le sentier maritime, un nouveau fléchage est en place et, en parallèle, des panneaux ont été positionnés. Ils illustrent l'inauguration du pont de Lessard et sa reconstruction en 1945, le Chaland Le Louis et le passé du doris - embarcation bien connue en Rance. Ces supports vont ainsi agrémenter votre promenade, maintenir ce rôle historique et symbolique qu'ils constituent.

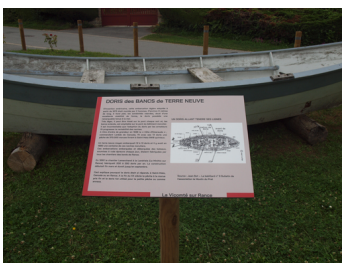

Pour ne pas oublier

Le 8 mai dernier, devant le monument aux morts de la commune, et en raison de la crise sanitaire, seules quelques personnes étaient réunies pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale. Hormis des élus, des membres de l'association des anciens combattants de la Vicomté sur Rance étaient présents dont Francis Robert (président), Jean-Claude Gauthier et plus particulièrement François Discord qui nous a quitté brutalement le 29 juin dernier.

C'est une figure locale connue qui disparait du paysage vicomtois. François était ce qu'il convient d'appeler un citoyen engagé et investi dans la vie de la cité. Conseiller municipal puis adjoint au maire, il était également très actif au sein du monde associatif de la commune et il fut membre aussi du CCAS. Il fut ainsi l'un des pionniers de la reconstruction du moulin du Prat et deux jours avant son décès il participait encore à une animation récréative sur ce site remarquable des bords de Rance. Fidèle au poste, discret, réservé mais tellement efficace, si dévoué et disponible.

François Discord le 8 mai dernier, au premier plan

Merci François pour tout ce que tu as fait au service de la commune et de l'intérêt général, nous ne t'oublierons pas.
Alain Brombin

A fleurs de pot

Vous avez sans doute remarqué que seule la rue de la mairie avait fait l'objet d'un fleurissement. Certains d'entre vous s'en sont émus et nous pouvons les comprendre. L'explication en est simple. Dans son programme, la nouvelle municipalité a mis l'accent sur l'embellissement du village et a décidé de renouveler le parc floral. Pour ce faire, un petit collectif a prospecté auprès de professionnels pour trouver des plantes pérennes, qui demandent peu d'eau et peu d'entretien (économies et environnement obligent). C'est ainsi que des choix ont été opérés. Cependant il était nécessaire, avant d'engager des frais, de tester ces nouvelles plantations sur au moins une année. Que les amoureux des fleurs soient donc rassurés, ils pourront voir fleurir à nouveau leur quartier la saison prochaine. Nous avons tout de même eu à déplorer le vol de quelques plantes, ce qui est fort regrettable. Tout comme le sont les incivilités récurrentes dans le village et les actes de vandalisme qui coûtent à la commune et donc aux contribuables.

L'ALSH à La Vicomté

Du 23 au 31 août, **La Vicomté a hébergé l'Accueil de Loisir intercommunal.** Cette année les enfants ont pu apprécier les nouveaux locaux de la garderie, et profiter du grand jardin de l'école pour leurs nombreuses activités.
Les animateurs ont accueilli en tout 93 enfants (61 enfants de plus de 7 ans et 32 enfants entre 3 et 6 ans), avec en moyenne 55 présents par jour, et dont 20 enfants habitant La Vicomté, 17 Saint Hélen, 46 Pleudihen, et 10 enfants venant d'autres communes.
Parmi les activités proposées : sortie à Alligator Bay, animation avec le Barrage de la Rance, balade en hippomobile, fabrication de pain au Moulin du Prat, préparation de gâteaux, grand jeu, sortie plage...

Fabrication de pain au moulin, avec Mr Huet et messieurs Bernard Tremaudan et Didier Rault absents sur la photo

Jobs d'été

Les plus grands ont pu effectuer des missions pour la commune dans le cadre du dispositif Argent de poche. Du 7 juillet au 27 août, neuf jeunes de 16 à 18 ans se sont relayés pour faire du ménage à l'école, du désherbage avec le service technique ou encore participer à l'accueil des visiteurs au Moulin du Prat. Les participants ont reçu 15 € par demi-journée travaillée. Au total, la commune aura donné 1 335 € aux enfants de la commune.

Le P'tit café des Aidants avec le CCAS

Suite à l'invitation du CCAS de Lanvallay, afin de renforcer leur dispositif déjà mis en place depuis 3 ans, le Centre Communal d'Action Sociale de La Vicomté sur Rance ainsi que des communes avoisinantes ont décidé de répondre positivement et de soutenir cette action : **"Le P'tit café des aidants"**

Un aidant est un conjoint(e), un parent ou bien un enfant, qui s'occupe ou soutient un proche en situation de dépendance.
Si vous êtes concerné par ce dispositif et souhaitez prendre rendez-vous, vous pouvez joindre la mairie de Lanvallay au 02 96 39 15 06 ou par mail au ccas@lanvallay.fr qui donnera vos coordonnées à la psychologue et qui vous rappellera.

Nous tiendrons pour la 1ère fois sur notre commune une conférence.
Passe sanitaire obligatoire.
Toute l'équipe du CCAS remercie le CCAS de Lanvallay pour leur démarche.
Christelle Désert vice présidente CCAS

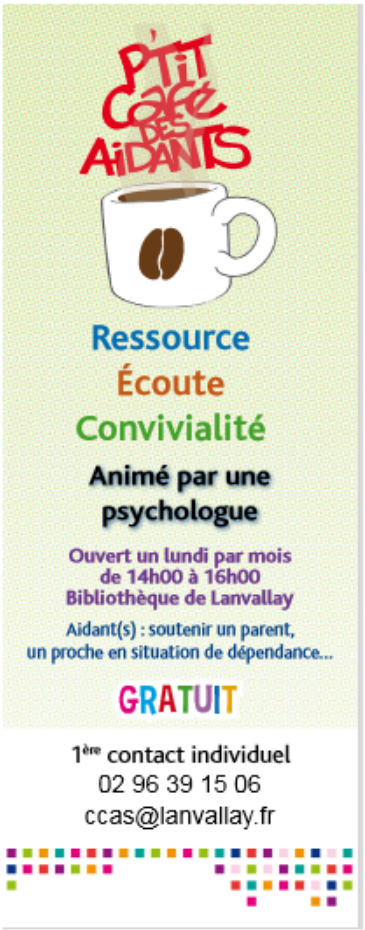

"Quel soutien pour les aidants aujourd'hui ?"
Conférence Débat animé par Sylvie Pecqueur, psychologue
vendredi 1er octobre, 18h - 20h
Salle des associations

Le repas du CCAS

En raison des travaux de rénovation dans la salle des fêtes qui seront réalisés en octobre prochain, l'équipe du CCAS a décidé de reporter son repas annuel et convivial. Nous ne fêterons pas la fin d'année mais la nouvelle année.

Repas du CCAS
dimanche 30 janvier 2022
salle des Fêtes

De nouveaux services à La Vicomté

Coiffure à domicile

Audrey Gohin, coiffeuse à domicile sur le secteur de Saint-Hélen vous propose ses services.
Découvrez le plaisir de se faire coiffer chez soi, dans le confort de votre domicile.
Infos et tarifs **: 06 51 13 00 81**
Vous pouvez également retrouver AGL style sur Facebook et Instagram.

Pain et gourmandises le samedi matin

À partir du 18 septembre, le **Fournil Panisphère** vous propose tous les samedis matin au Centre Culturel du pain biologique au levain, des brioches ainsi que des biscuits.
La farine provient de chez Tanguy Pommeret à Pleudihen sur Rance. Il cultive et moud ses céréales sur la ferme. Les pains sont certifiés biologiques.
Réalisez vos commandes en ligne sur **panisphere.girole.fr** ou via le bon de commande papier disponible sur place. Paiement chèque ou espèce à déposer dans la caisse disponible.
Thibault Jougla, 06.86.62.69.32

- pain semi-complet : 4,80€/1kg, 2,60€/500g
- pain aux graines : 6.80€/1kg, 3.60€/500g
- pain de seigle : 7 €/1kg
- pain de petit épeautre : 7,80€/1kg
  chocolat/noisettes
- brioche 400 g : nature 5,20 €, chocolat 5,60€
- cookies 1€ la pièce
- petit pain gourmand 3€ pièce (300g)

Le Mois du Doc aura bien lieu (on croise les doigts)

Rendez-vous samedi 13 novembre, à 17h30
à la Salle des Fêtes.

La projection débutera à 18h et durera une petite heure. Le nombre de places sera limité, et le passe sanitaire sera demandé. Des affiches au Centre Culturel confirmeront la date de la projection.
Les réalisatrices, Nadia Bouferkas et Sidonie Hadoux, nous feront également l'honneur d'assister à la projection, et se feront ensuite un plaisir de répondre à vos questions.

Synopsis
Dans un quartier populaire à Roubaix, l'ancienne ville industrielle du textile, des jeunes grandes-mères, s'improvisent travailleuses sociales, réparatrices et vendeuses de meubles dans l'épicerie solidaire MELISSA. Pleines d'humour, de fureur elles nous font découvrir d'autres réalités, d'autres vérités. Elles résistent, inventent, cassent les stéréotypes. Lieu du plus trivial quotidien, devient ici, le théâtre d'une intimité partagée.

"Les sculpteurs de sons", une expo interactive au Centre Culturel

En partenariat avec Dinan Agglomération, la Bibliothèque vous propose l'**exposition sonore interactive "Les Sculpteurs de sons"** par la Compagnie PHILéMOI.
"A la fois sculptures et instruments de musique, elles permettent à chacun, sans formation musicale et quelque soit son âge, de jouer librement avec les sons : le spectateur devient acteur et, comme un magicien, réveille les sculptures endormies..."

Du 1er au 15 décembre 2021
au Centre Culturel, aux heures d'ouverture de la Bibliothèque

Merci et bravo à tous les guides du Moulin !

Merci à tous ceux qui ont encore une fois fait vivre le moulin et son patrimoine le temps d'une saison !

Merci à Leslie et Francette, nos deux agents, merci aux bénévoles qui se sont relayés toute la saison, aux jeunes en mission « Argent de poche », merci à Lison, étudiante en histoire de l'art qui a fait son stage d'étude avec nous.
Et sans oublier Gérard Colson et Daniel Brandily pour leurs expositions remarquables.
Cette année, nos visiteurs ont pu découvrir du mobilier ancien, donnant un air d'écomusée, ainsi que le monte-sac mis en place par l'Association Un Soir au Moulin.

Francette, Leslie, Didier Rault, Lison

"Une visite à faire, le guide est au top un passionné qui a participé bénévolement à une restauration gigantesque, nous avons adoré. Tellement que nous avons oublié de prendre des photos" Sylvie

En matière de bilan, nous comptons à fin août **1 400 entrées payantes**. C'est un peu moins que l'année dernière, car nos amis étrangers ont été moins présents cette année, et l'entrée en vigueur du Passe sanitaire a pu freiner la fréquentation. Enfin la traditionnelle fête Un Soir au Moulin a de nouveau été annulée.
Malgré tout cela, les résultats financiers sont très satisfaisants et supérieurs à ceux de 2020, notamment grâce à une gestion optimisée de nos dépenses et de nos ressources. Les recettes permettront de continuer à entretenir le moulin.

Journées Européennes du Patrimoine
18 et 19 septembre, 14h30 - 18h30

la commune

Collecte et recyclage de mobiles

Savez-vous que 100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs ?
Ces millions de smartphones, c'est autant de matières premières rares confisquées. On considère que 80,7% d'un smartphone peut être récupéré pour fabriquer de nouveaux produits. Et pourtant, seulement 15% des 26 millions d'appareils vendus chaque année sont collectés pour être recyclés. Grâce à sa filière de recyclage, Orange offre une seconde vie à vos anciens mobiles oubliés.

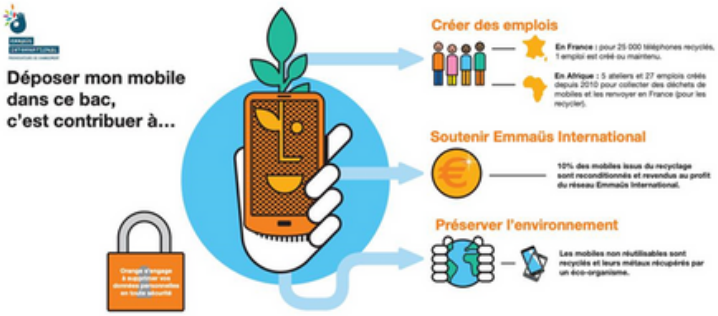

Collecte et recyclage de mobiles du 11 octobre au 26 novembre 2021 dans votre Espace Public Numérique

Un programme intercommunal pour un numérique plus responsable avec des actions complémentaires est en cours d'élaboration avec Nohemy Adrian, conseillère numérique de la commune.

l'école

102 enfants vicomtois ont fait leur rentrée à Tiphaine Raguenel

Comme en 2020, cette rentrée 2021 fut exceptionnelle. Même si elle fut identique aux précédentes avec son lot d'appréhension, de joie et de pleurs, elle a suscité de l'inquiétude en raison de la crise sanitaire persistante.
Dès 08h30, les familles ont accompagné leurs enfants sous un soleil éclatant. Rentrée exceptionnelle du fait de la présence de **Monsieur Hervé BERVILLE, député de notre circonscription qui a accueilli avec l'équipe enseignante et des élu-e-s de la commune, les 102 enfants qui ont pris possession des cinq classes**. Ils étaient 92 l'an passé. Il faut rappeler qu'une mobilisation des parents et de la municipalité a permis de sauvegarder cette cinquième classe.
Notre député a apporté tout son soutien pour son maintien et a contribué, par son action, à ce que ce service public conserve toutes ses capacités pour instruire les enfants dans les meilleures conditions qui soient. La municipalité le remercie très chaleureusement. Madame Diane Achten, Directrice de notre école communale, a présenté l'équipe enseignante à Hervé BERVILLE qui a ensuite visité chaque classe. Nous remercions pour leur accueil les enfants et les enseignants : Caroline, Sandrine, Catherine, Jimmy, Aurégane et Diane ainsi que les ATSEM Francette et Gwénaëlle. Nous n'oublions pas Murielle, l'AESH qui accompagne les enfants en situation de handicap.
Monsieur le député a été séduit par la qualité de notre école, ses moyens, ses locaux, son environnement. Il a ainsi été émerveillé par

les décorations dans les classes. Il les a trouvées très accueillantes. Durant quelques instants, le député est redevenu l'enfant qu'il était lorsque lui aussi faisait sa rentrée scolaire. Il a échangé avec les enfants de l'ensemble des classes ainsi qu'avec les enseignants. **Hervé BERVILLE**, évoquant le rôle et la fonction d'un député, **a proposé à la classe des CM1 et CM2 de visiter l'Assemblée Nationale. Rendez-vous sera pris pour réaliser ce beau voyage à Paris avant la fin de l'année 2021.**

Une rentrée bien équipée

Cette rentrée voit également la mise en oeuvre de l'un de nos projets numériques, à savoir l'équipement de l'école de tablettes et nouveaux ordinateurs portables.
Ce projet s'inscrit dans le cadre du "Label Ecoles Numériques", projet qui a été retenu dans sa globalité et qui est subventionné à hauteur de 50% du montant total.

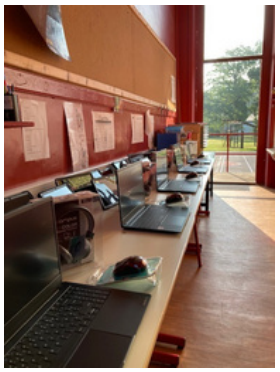

Pour la pause déjeuner, c'est dans une ambiance colorée que les demi-pensionnaires prennent désormais leur repas, grâce à la mise en place de claustras dans la salle de restauration.
En plus d'apporter de la gaieté, ces claustras ont pour objectif d'améliorer le confort acoustique dans cette salle, pour le bien-être des enfants ... et des agents communaux !

L'Amicale Laïque

L'Amicale Laïque a elle aussi préparé sa rentrée !
Pour démarrer l'année sur une note agréable, nous organisons une **tombola dont les lots seront remis à l'occasion de l'assemblée générale du 1er octobre.**

Cette année le **bureau devra être en partie renouvelé** car des membres présents depuis plusieurs années nous quittent ; nous faisons donc appel aux bonnes volontés des parents qui ont envie de s'investir dans la vie de l'école.
Le bureau de l'Amicale est une petite équipe dynamique qui a à coeur de proposer des manifestations, des ventes... afin de récolter des fonds exclusivement destinés à l'école, au financement des projets des enseignants ou de matériel pédagogique.
Cette année encore, nous proposerons des ventes de saucissons, chocolats, calendriers... le calendrier sera prochainement fixé.

Un soir au Moulin du Prat

Prochaines **animations Mouture et galettes**, de 14h30 à 18h
- dimanche **12 septembre**,
dimanche **19 septembre, Journées Européennes du Patrimoine**
- dimanche **10 octobre**,
- dimanche **24 octobre**.

L'ASCV

La rentrée sportive a eu lieu lundi 6 septembre à la salle des Associations. Au programme :

- Lundi 19h30 - 21h : **Yoga** avec Annie Perron
- Mardi 20h - 21h : **Cardio** avec Anthony Guérin
- Mercredi 11h - 12h : **Gym Douce** avec Anthony
- Jeudi 20h - 21h : **Pilate Stretching** avec Anthony

Le passe sanitaire est obligatoire pour assister aux séances.

Appel à nous rejoindre

Nous sommes quelques Vicomtoises et Vicomtois à vouloir créer une nouvelle association à caractère festif, et ouverte à toutes les bonnes volontés dans un esprit convivial et chaleureux.
Vous pouvez nous contacter en soirée au numéro suivant :
06 12 75 76 23

Rance Environnement

Quel avenir pour l'estuaire de la Rance ? Pour sauver l'estuaire, rejoignez-nous à Rance Environnement, Association agréée protection de la nature et de l'environnement depuis 1993. Pour nous contacter : contact@rance-environnement.bzh

L'Association Loisirs et Culture de La Vicomté sur Rance - LCVR

Suite à l'Assemblée générale, le **Comité des Fêtes** change de nom et devient l'Association Loisirs et Culture de La Vicomté sur Rance. **L'association LCVR a pour objet :**

- d'animer avec enthousiasme et bonne humeur la vie de la Cité et rassembler TOUS les habitants, petits et grands, jeunes et moins jeunes autour de fêtes et animations et ainsi permettre des moments d'échanges et de convivialité privilégiés entre nous.
- d'organiser des animations et activités culturelles
- de participer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine local.

Ses activités et animations : Galette des Rois, Repas Couscous, Repas à emporter, Soirée Disco, Loto, Port en Fête / Village en Fête (une année sur deux), Vides Greniers, Sorties en groupe, Balades contées, Participation à l'entretien du petit patrimoine local, Expositions artistiques (Photos - Artisanat d'art ...), Spectacles (Théâtre - Groupe de musique...).

Retrouvez les animations et événements des assos sur le site internet !

Travaux en vue : ne prenez pas de risque, faites une Déclaration Préalable

La déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut concerner l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet en outre à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Quelles sont les formalités pour effectuer une déclaration préalable de travaux ?

- Remplir un formulaire (disponible en mairie) et apporter des pièces justificatives en fonction de la nature des travaux demandés
- Afficher l'autorisation d'urbanisme sur le terrain

Plus d'informations en mairie, sur son site internet, ou sur le site internet du Service Public.

Quels sont les risques en cas de travaux non déclarés ?

Si vous avez omis la déclaration des travaux, vous vous exposez à des pénalités financières et juridiques. La non déclaration de travaux engage votre responsabilité pénale pour une période de 6 ans. Votre responsabilité civile est engagée pendant 10 ans.

Au-delà des problèmes judiciaires et financiers, la non déclaration des travaux peut vous porter d'autres préjudices à long terme.

- En cas de vente, il y a des fortes chances que ce détail vous pose des problèmes avec l'acte notarié, car les aménagements non déclarés ne pourront pas être inscrits. Et les acquéreurs seront susceptibles de se désister de l'achat.
- En outre, vous ne serez pas en mesure de fournir un certificat de conformité.

En effet, n'ayant pas déclaré vos travaux, vous n'avez pas non plus votre « Déclaration Attestant l'Achèvement et Conformité des travaux (DAACT) ». Pour les acheteurs cela implique de potentielles sanctions administratives.

Au niveau de l'assurance, la situation est complexe. En cas de sinistre, rien ne garantit le dédommagement d'une construction illégale ou pour les dégâts engendrés par celle-ci.

Julien et Mathilde ont construit un abri de jardin sans le déclarer. Un incendie d'origine électrique s'est déclaré dans la construction illégale avec un impact sur la maison principale. Julien et Mathilde veulent faire marcher leur assurance pour les dégâts de la maison mais l'assureur refuse de prendre un charge les frais car les travaux n'avaient pas été déclarés.

Evitons la prolifération des rats

Durant le mois d'août, un dératiseur est venu faire le tour de la commune. Pendant sa visite, il a précisé que dans la majorité des cas, la prolifération des rats était la conséquence d'une méconnaissance des bonnes pratiques.

La mairie a demandé au dératiseur d'installer des pièges supplémentaires sur le domaine public (en plus du contrat annuel) mais elle n'est pas habilitée à le faire dans les propriétés privées.

Si vous constatez des rats dans votre propriété, vous devez faire appel à un dératiseur.

Celui-ci vend aussi des produits aux particuliers qui peuvent être mis sans risques au sein d'un poulailler ou autres endroits.

Bonnes pratiques :

* Gardez les aliments dans des contenants hermétiques (fermés et étanches)
* Évitez de jeter les aliments dans l'évier. Les rats vivent dans les égouts et se nourrissent des aliments évacués dans les tuyaux.
* Évitez la dépose des sacs poubelles, détritus et encombrants à terre. Mettez-les dans des conteneurs fermés.
* Ne laissez par à libre disposition quantité de blés, aliments, pains ... dans les poulaillers et pour les autres animaux. Il est préférable de donner tous les jours, la juste quantité que vos animaux mangeront. Vous ferez ainsi des économies. Par exemple, lorsque vous mettez à disposition le blé aux poules, la majorité est mangée par les autres animaux.
* Veillez au bon fonctionnement et au raccordement des gouttières et écoulements, que des grilles soient installées. Il faut éviter la formation de flaques.
* Vérifiez que votre propriété soit entretenue. Les déchets, débris et poussières favorisent la nidification des rongeurs.
* Cherchez les passages par où ils pourraient s'introduire chez vous. Obstruez toutes les ouvertures avec du grillage et bouchez la moindre fissure qui pourrait apparaître.

"Mêlez-vous de ce qui vous regarde!"

Participez au questionnaire et exprimez vos attentes en matière de culture.

La Commission Culture du Conseil de Développement de Dinan Agglomération a décidé de mettre la culture en question en vous proposant de répondre à une enquête sur vos pratiques culturelles pour mieux connaître vos habitudes et vos souhaits en matière d'accès à la culture.

Vous pouvez répondre à ce questionnaire de plusieurs façons :

- En remplissant le questionnaire dans sa version papier, disponible en mairie
- En ligne, depuis le lien vers le questionnaire sur le site internet de la commune www.la-vicomte-sur-rance.fr

Les résultats seront présentés devant les élus à l'automne 2021 lors d'une journée consacrée à la refonte de la politique culturelle.

NB : Les Conseils de Développement sont des instances de démocratie participative mises en place dans les EPCI - communauté de communes ou d'agglomération. Elles permettent aux habitants d'un territoire de faire connaître leurs aspirations dans de nombreux domaines de la vie courante. Constitués de citoyens bénévoles élus, ils ont un rôle consultatif d'importance qui fait le lien entre citoyens et élus.

Dans le cadre de l'étude sur l'**opportunité d'optimiser le réseau actuel et de l'étendre,** Dinan Agglomération souhaite connaître les besoins et usages des habitants n'utilisant pas le réseau de bus Dinamo !

Dinan Agglomération propose aux habitants des communes concernées (dont La Vicomté) de répondre à un questionnaire en ligne (environ 5min). Ces réponses contribueront au diagnostic déterminant les attentes des usagers sur les évolutions potentielles du futur réseau de bus.

Le **questionnaire est mis en place du 1er au 20 septembre 2021**, sur le site internet de Dinan Agglo ou de La Vicomté.

Pas de connexion internet ou d'ordinateur ? Pensez à l'**Espace Public Numérique** de La Vicomté, à côté de la bibliothèque. Deux ordinateurs sont mis à votre disposition, et Nohemy pourra vous accompagner en cas de besoin.

COVID-19, vaccinez-vous près de chez vous

La réservation au centre de vaccination de Dinan peut s'effectuer par téléphone (02.57.18.00.60) ou directement sur internet via Doctolib (Dinan). De nombreux créneaux sont aujourd'hui disponibles. Pour toute difficulté à prendre rendez-vous en ligne, contactez Nohemy !

Par ailleurs, les professionnels de santé en ville (pharmacien, médecin et infirmier) sont également mobilisés pour proposer la vaccination pour les populations âgées de 12 ans et plus. Le vaccin est gratuit.

L'ANNUAIRE VICOMTOIS

Vos commerces

La Pointe Bar Tabac Restaurant Epicerie, 02 96 83 21 13
du lundi au vendredi , 7h-13h / 17h-19h, et le samedi 8h-13h.
La Vicomtoise, Restaurant cuisine du marché- conserverie, 02 96 41 96 09,
du lundi au samedi
Le Lyvet Gourmand, Restaurant, 02 96 41 45 48
tous les jours, 11h-14h / 19h-21h30.
Le St Patrick, Pizzeria Restaurant Fish & Chips. 02 96 83 21 06,
Le Castor Pirata, Brocante, 02 96 27 46 05
du mardi au samedi 11h-15h / 18h-21h, le dimanche 11h-15h.
La Caravane Passe, Foodtruck, 06 76 60 91 85, vente à emporter et livraison à domicile
Taxi La Diligence, 02 96 83 36 34
La Fabrique à fleurs, 07 69 93 93 65
Garage Wehrle, du mardi au samedi, 8h-12h / 14h-18h, 02 96 83 21 20

Vos commerces ambulants

Lulu Pizza, mercredi soir, place de la mairie, 06 01 15 55 49
Gepetto Pizza, jeudi soir, place de la mairie 06 21 01 14 49
Fournil Panisphère, samedi 10h - 12h, Centre Culturel, 06 86 62 69 32

Le marché du jeudi matin

Primeur Fruits & Légumes, 7h - 13h. Commande au 06 68 11 01 07
Produits régionaux, 7h - 13h, 06 49 51 21 82
Armements TILLY, 9h - 13h. Commande au 06 14 42 55 01 - toute l'actu sur leur page Facebook
La Chantelouas, Commande au 02 96 27 19 71

Les services de la commune

Bibliothèque, ouverte lundi 17h - 19h, mercredi 15h30 - 17h30, samedi 10h - 12h
contact: bibliolavicomte@gmail.com
Garderie scolaire, 02 96 83 26 25
Port de Lyvet, bureau ouvert en saison, d'avril à septembre. 02 96 83 35 57
CCAS, contact via la mairie
Ecole Tiphaine Raguenel, 09 75 32 54 86
Conseillère Numérique, Nohemy Adrian, 07 88 54 26 14, nohemy.adrian@conseiller-numerique.fr

Numéros utiles

Numéro d'urgence 112, **Gendarmerie** 17, **Pompiers** 18
Carte de crédit perdue ou volée : 0 892 705 705 - Opposition chéquier : 0 892 683 208 - Info escroqueries : 0 811 020 217 - Téléphone portable perdu ou volé : SFR 10 23 / Orange : 0 800 100 740 / Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Ouverte en semaine de 8h30 à 12h30
le mercredi : 8h30-12h30, 13h30-17h

02 96 83 21 41

mairielavicomte@orange.fr